

**RÈGLEMENT COURSE SOUVENIR
FRANÇOIS BLANC
DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025**

Art 1 : PRESENTATION:

l'association VIVRE LE SPORT A SALON organise le dimanche 7 septembre 2025 le SOUVENIR FRANÇOIS BLANC, course pédestre de 10km environ. Départ / arrivée : Square François Blanc, rue du pavillon, 13300 Salon-de-Provence. Inscriptions et dossards Square François Blanc, rue du pavillon. Parcours:

colline et route de Salon-de-Provence.
Heures de départ :
Course 10km: 9h30. Catégories d'âges : de cadet à vétéran. Temps limite : 1h30
Marche 10km: 8h45 – Même parcours
Temps limite: 2h30

Art 2 : INSCRIPTIONS / MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION COURSE ET MARCHE:

auprès de SPORTS'NCONNECT sportsnconnect.com (paiement sécurisé) – Course 13€ jusqu'au 6 septembre 2025, 14€ le jour même. Marche 5€ jusqu'au 6 septembre 2025, 5€ le jour même. Règlement par chèque à l'ordre de Vivre le Sport à Salon de Provence. Inscription jusqu'à 12h la veille de l'épreuve, sur le site de départ le jour même jusqu'à 9h. L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, à partir de la catégorie Cadet. Tout athlète non licencié à la date de la course à la F.F.A, UFOLEP ou FSGT doit fournir un PPS valide de moins de 3 mois, que ce soit pour la course ou pour la marche qui est chronométrée. Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Art 3 : ASSURANCE:

responsabilité civile souscrite auprès des assurances MACIF SALON-DE-PROVENCE ; Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 4 : RAVITAILLEMENTS:

à mi-parcours et à l'arrivée.

Art 5 : SECURITE PARCOURS:

assurée par des signaleurs déclarés auprès de la Préfecture. Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. Les concurrents sont tenus d'emprunter la partie droite de la chaussée et de respecter le code de la route.

Art 6 : CLASSEMENTS / RECOMPENSES:

classements établis par la société SportsN-Connect selon les recommandations de la FFA. Récompenses pour les 3 premiers (femme et homme) au scratch et les premiers de chaque catégorie.

Art 7 : DROIT A L'IMAGE:

Les participants autorisent expressément les organisateurs du SOUVENIR FRANÇOIS BLANC, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la course SOUVENIR

FRANÇOIS BLANC sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Art 8 : DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION AUX INFORMATIONS

conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à SPORTS N CONNECT. Les concurrents désireux de ne pas apparaître dans les différents classements doivent en aviser les organisateurs lors de leur inscription, soit par courrier ou par mail.

Art 9 : CAS DE FORCE MAJEURE:

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT:

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.